



CIRCUIT PROVENÇAL 91 – HENRI COSTE

2020

CAHIER DES CHARGES

Ce nouveau cahier des charges remplace l'ancien règlement du challenge Henri Coste, il a été créé par les présidents de club puis adopté par le comité directeur du comité FFPJP de l'Essonne. Il a été mis en place afin de proposer un plus grand nombre de concours de jeu provençal dans la saison, pour la satisfaction de tous les joueurs.

1) **Formation** : doublette ou triplète (panachage autorisé)-Ouvert à tous.

2) **Durée** :

- Sur une journée
- Arrêt des inscriptions à 9h00, début du concours impérativement à 9h15
- Pause déjeuner de 12h30 à 14h précises : il est expressément demandé aux organisateurs de respecter et faire respecter ces horaires, et aux joueurs de s'y conformer
- Il est rappelé que **la CONSOMMATION et la VENTE d'ALCOOL FORT sont interdites sur les compétitions officielles FFPJP et les enceintes sportives. Seules les autorisations "débit de boissons temporaires" permettent la vente de boisson de classe 1 à 3 (boissons non alcoolisées + vin, bières, cidre donc des alcools ne tirant pas plus de 18% d'alcool pur). Le comité FFPJP de l'Essonne se dégage de toutes responsabilités en cas de non respect de cette réglementation**

3) **Mode de déroulement** :

CONCOURS EN **FORMULE AB AVEC RECUP**

- 5 € par joueur.
- Les perdants du 1^{er} tour du A vont au 1^{er} tour du B, les perdants du 2^{ème} tour du A vont au 2^{ème} tour du B
- Indemnité : la mise est remboursée à l'issue du 2^{ème} tour du A et du 2^{ème} tour du B
- Toutes les parties se joueront en 11 points.



FÉDÉRATION FRANCAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMITE REGIONNAL DE L'ILE DE FRANCE
Comité FFPJP de l'Essonne
106 avenue des Roissy Hauts - 91540 ORMOY
Tél : 01 64 57 37 09 - cd91@petanque.fr



4) Dotation du club organisateur :

25% des mises:

5) points attribués pour le classement Provençal COSTE du comité 91

<u>1^{er} concours :</u>	Gagnant finale :	8 pts	<u>2^{ème} concours :</u>	Gagnant finale :	4 pts
	Perdant finale :	6 pts		Perdant finale :	2 pts
	Demi-finale :	4 pts			
	Quart finale :	2 pts			

Si dans le 1^{er} concours il y a moins de 13 équipes, les points, indiqués ci dessus, seront divisés par 2.

Merci aux clubs

- De gérer le concours par GESTION CONCOURS
- D'envoyer les fichiers des résultats sur directionsportive91@gmail.com et d'indiquer dans le mail les noms des équipes perdant en 1/4
- Fichiers RSLT : c://gestionconcours/geslico

Règlement modifié et entériné lors du comité directeur du 15 novembre 2019.

site : <http://www.blogpetanque.com/cd91-petanque>

Facebook : Comité FFPJP de l'Essonne

SIRET N°405.165.218.00018 – APE 9312 Z



— TERRE D'AVENIRS —

JBC DIFFUSION